

Spécialité Educateur sportif mention Disciplines gymniques

RNCP40528 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15487
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	12/04/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

14 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 14 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AADPSFP	78035020300102	Former et organiser l'évaluation
ARFASSEC CENTRE FORMASAT CFA SPORT ANIMATION TOURISME	40875084200044	Former et organiser l'évaluation
ASS FORMAT METIER FOOT ST ETIENNE REGION	40230528800019	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT DU CLUB CAMUS	39992626000049	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DES EDUCATEURS SPORTIFS	82892227800019	Former et organiser l'évaluation
CAMPUS FORMA PRO SPORT	75107733000023	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19210071700011	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19860058700010	Former et organiser l'évaluation
COMITE REGIO ILE FRANCE FEDER FR GYMNAST	32229484400079	Former et organiser l'évaluation
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DU GRAND EST	83254512300016	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 14 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40528-specialite-educateur-sportif-mention-disciplines-gymniques/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'animation des activités en disciplines gymniques nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « disciplines gymniques » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Ce BPJEPS spécialité « éducateur sportif » est délivrée au titre de l'une des options suivantes :

- option A : « disciplines gymniques acrobatiques » ;
- option B : « gymnastique rythmique ».

ACTIVITÉS VISÉES

- Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation
- Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics
- Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation
- Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis
- Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

Option A : « disciplines gymniques acrobatiques »

- Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques
- Préparation de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques
- Animation de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques
- Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques

Option B : « gymnastique rythmique »

- Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en gymnastique rythmique
- Préparation de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en gymnastique rythmique
- Animation de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en gymnastique rythmique
- Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en gymnastique rythmique

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous
- Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public
- Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du

projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus

- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet
- Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre
- Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts
- Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités
- Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous
- Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation
- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

Option A : « disciplines gymniques acrobatiques »

- Définir les finalités d'un cycle de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants dont les publics en situation de handicap.
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en vue de répondre aux finalités du cycle, de respecter une progression cohérente entre les séances et de favoriser les apprentissages, en tenant compte de l'environnement de pratique et des caractéristiques du public dont ceux en situation de handicap.
- Définir les conditions de réalisation d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, la sienne et celle des tiers et permettre l'atteinte des objectifs de séance fixés dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu et adapter la séance en conséquence.
- Accueillir les pratiquants à une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles à respecter, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
- Animer en sécurité une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.
- Repérer les risques, freins et/ou difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et/ou adapter la situation proposée favorisant ainsi la progression de chacun et intervenir en cas de situation accidentogène.
- Mettre en œuvre des parades lors de séances d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en mobilisant les techniques et méthodologies spécifiques aux disciplines acrobatiques afin de garantir la sécurité des pratiquants et de préserver sa propre intégrité physique
- Analyser une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de favoriser la progression des pratiquants et proposer des améliorations pour les séances

suivantes.

- Evaluer un cycle de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

Option B : « gymnastique rythmique »

- Définir les finalités d'un cycle de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants dont les publics en situation de handicap.
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en vue de répondre aux finalités du cycle, de respecter une progression cohérente entre les séances et de favoriser les apprentissages, en tenant compte de l'environnement de pratique et des caractéristiques du public dont ceux en situation de handicap.
- Définir les conditions de réalisation d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, la sienne et celle des tiers et permettre l'atteinte des objectifs de séance fixés dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu et adapter la séance en conséquence.
- Accueillir les pratiquants à une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles à respecter, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
- Animer en sécurité une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.
- Repérer les risques, freins et/ou difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et/ou adapter la situation proposée favorisant ainsi la progression de chacun et d'intervenir en cas de situation accidentogène.
- Analyser une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de favoriser la progression des pratiquants et proposer des améliorations pour les séances suivantes.
- Evaluer un cycle de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

Blocs de compétences

RNCP40528BC01 — Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous
- Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de

l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

- Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus
- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet
- Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre
- Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts
- Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La modalité d'évaluation est un entretien à partir de la production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

RNCP40528BC02 — Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous
- Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation
- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La modalité d'évaluation est un entretien conduit à partir de la production d'un ou plusieurs supports présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet.

RNCP40528BC03 — Concevoir, animer, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure (Option A)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Définir les finalités d'un cycle de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants dont les publics en situation de handicap.
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en vue de répondre aux finalités du cycle, de respecter une progression cohérente entre les séances et de favoriser les apprentissages, en tenant compte de l'environnement de pratique et des caractéristiques du public dont ceux en situation de handicap.
- Définir les conditions de réalisation d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, la sienne et celle des tiers et permettre l'atteinte des objectifs de séance fixés dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu et

adapter la séance en conséquence.

- Accueillir les pratiquants à une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles à respecter, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
- Animer en sécurité une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.
- Repérer les risques, freins et/ou difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et/ou adapter la situation proposée favorisant ainsi la progression de chacun et intervenir en cas de situation accidentogène.
- Mettre en œuvre des parades lors de séances d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en mobilisant les techniques et méthodologies spécifiques aux disciplines acrobatiques afin de garantir la sécurité des pratiquants et de préserver sa propre intégrité physique
- Analyser une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de favoriser la progression des pratiquants et proposer des améliorations pour les séances suivantes.
- Evaluer un cycle de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Option A : « disciplines gymniques acrobatiques »

- La réalisation d'un entretien à partir de la production d'un document relatif à la conception d'un cycle de séances de découverte ou d'initiation portant sur l'une des disciplines gymniques et d'un cycle de séances d'apprentissage portant sur une discipline gymnique acrobatique distincte.
- La conduite d'une séance de découverte ou d'initiation dans l'une des disciplines gymniques acrobatiques suivie d'un entretien portant sur la préparation, l'animation en sécurité et l'évaluation de séances.
- La conduite d'une parade relative à un élément technique suivie d'un entretien permettant de vérifier la capacité du candidat à garantir la sécurité des pratiquants et assurer sa propre intégrité physique

RNCP40528BC04 — Concevoir, animer, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en gymnastique rythmique dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure (Option B)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Définir les finalités d'un cycle de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants dont les publics en situation de handicap.
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en vue de répondre aux finalités du cycle, de respecter une progression cohérente entre les séances et de favoriser les apprentissages, en tenant compte de l'environnement de pratique et des caractéristiques du public dont ceux en situation de handicap.
- Définir les conditions de réalisation d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, la sienne et celle des tiers et permettre l'atteinte des objectifs de séance fixés dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu et adapter la séance en conséquence.
- Accueillir les pratiquants à une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en

gymnastique rythmique, en en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles à respecter, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.

- Animer en sécurité une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.
- Repérer les risques, freins et/ou difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et/ou adapter la situation proposée favorisant ainsi la progression de chacun et d'intervenir en cas de situation accidentogène.
- Analyser une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de favoriser la progression des pratiquants et proposer des améliorations pour les séances suivantes.
- Evaluer un cycle de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en gymnastique rythmique, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Option B : « gymnastique rythmique »

- La réalisation d'un entretien à partir de la production d'un document relatif à la conception d'un cycle de séances de découverte ou d'initiation portant sur l'une des disciplines gymniques et d'un cycle de séances d'apprentissage portant sur la gymnastique rythmique.
- La conduite d'une séance de découverte ou d'initiation en gymnastique rythmique avec un engin gymnique rythmique tiré au sort suivie d'un entretien portant sur la préparation, l'animation en sécurité et l'évaluation de séances

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les principaux emplois susceptibles d'être offerts au titulaire d'un BPJEPS « disciplines gymniques » peuvent se décliner auprès de :

- associations sportives affiliées à une Fédération française, de jeunesse et d'éducation populaire ;
- collectivité territoriale ;
- milieu scolaire, périscolaire et universitaire ;
- accueil collectif de mineurs ;
- structures privées de loisirs ;
- établissements de santé, centres de prévention ;
- comités d'entreprise.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « disciplines gymniques » exerce le métier d'éducateur sportif dans le champ des disciplines gymniques définies comme suit: gymnastique artistique masculine, gymnastique artistique féminine, gymnastique rythmique, trampoline, tumbling, gymnastique acrobatique, gymnastique aérobic, parkour et Teamgym.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif dans le champ des disciplines gymniques est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agréés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	12/04/2030
Date de dernière délivrance possible	12/04/2031

Liens avec d'autres certifications

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP37190

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40528/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	3
Régions couvertes	3
Prix indicatif	7 000 € – 10 400 €
Durée	1400 – 1440 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	11
Organismes gestionnaires (CFA)	5
Organismes formateurs	6
Régions couvertes	4
Départements couverts	7
Organismes certifiés Qualiopi	6
Sessions	de 08/2026 à 09/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).